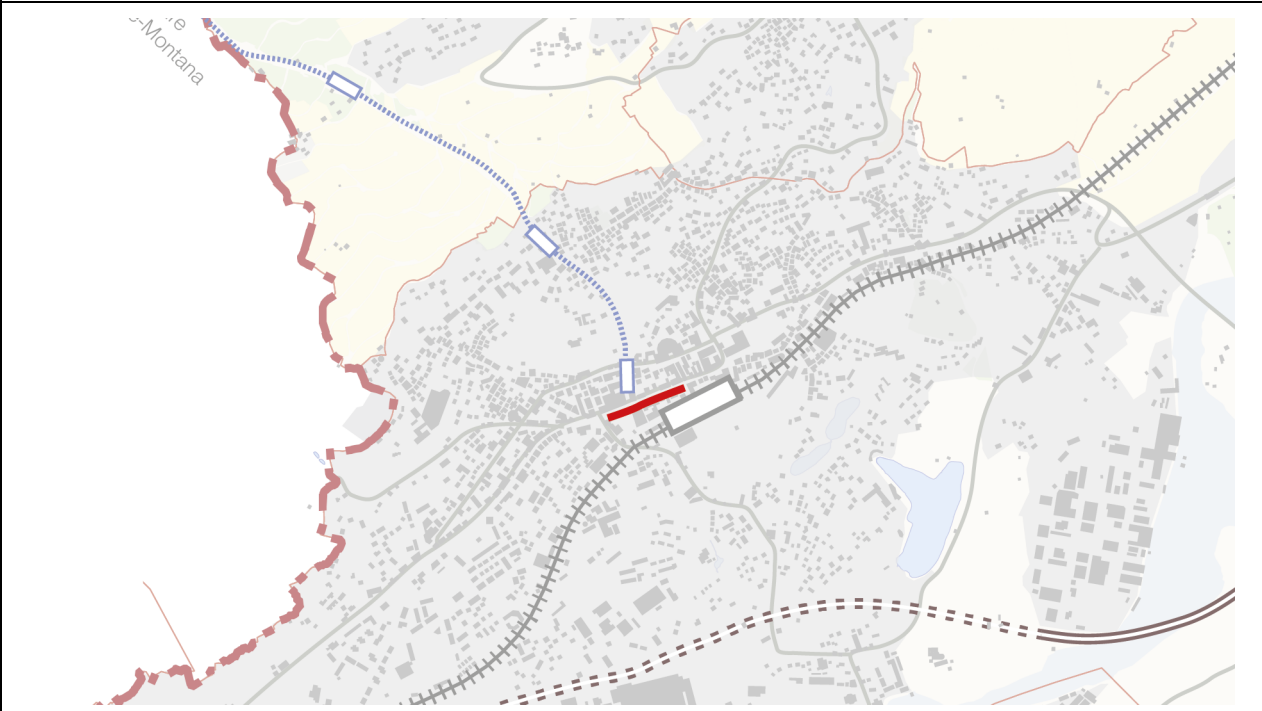


MESURE M8.2	SIERRE / MODERATION DES VITESSES SUR L'AVENUE DU GENERAL GUISAN	
Thématique(s) M8 - Aménagements routiers pour la modification du schéma d'accessibilité	Priorité : A	
Territoire concerné : Sierre Maitre d'ouvrage : Sierre		
Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : M1.1 - Sierre / Requalification de l'Avenue et de l'Esplanade de la Gare M1.2 - Sierre / Requalification de la Place Beaulieu et de l'Avenue du Marché (connexion ouest) M5.2 - Sierre / Requalification de la Place de l'Hôtel de Ville pour les piétons Autres coordinations : -		
		

INTENTION

Etat actuel

En attendant la réalisation de toutes les différentes mesures des mailles adjacentes, l'avenue Général-Guisan a bénéficié de plusieurs améliorations au cours de ces derniers mois, telles que la pose d'un revêtement phono-absorbant, le marquage pour les personnes malvoyantes, etc. Il n'existe cependant pas encore d'aménagements pour les mobilités douces.

Données quantitatives

TJM - avenue Général Guisan (axe VS T9) : 11'200 véh./jr en 2015 (source : SRTCE)

Objectifs

- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

Description de la mesure

La réalisation des mesures de connexion Ouest, d'Avenue Sud-Ouest et de la maille Nord permettra une diminution conséquente du trafic sur l'Avenue du Général Guisan.

Après déclassement, l'Avenue devient alors sur sa partie ouest, une zone piétonne, et sur la majorité du tronçon jusqu'à la rue Centrale Sud, une zone de rencontre (20 km/h et priorité aux piétons).

EVALUATION

Opportunité

La connexion Ouest, le pont Beaulieu et sa rampe, le Complexe Sud avec son parking et la nouvelle gare routière ainsi que la maille Nord sont autant d'éléments qui permettront une diminution conséquente de la charge de circulation sur cet axe. L'objectif final est de créer sur l'avenue Général-Guisan des zones 20 et piétonnes, à mettre en place lorsque les différents projets cités ci-dessus seront réalisés.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste par la sécurisation des cheminements
- amélioration du réseau routier.

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- amélioration de la qualité des espaces publics

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- mesure qui améliore la sécurité de tous les usagers
- réduction des vitesses, création d'une zone 20
- revitalisation de l'espace routier

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- diminue le trafic et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air)

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : Projet "Sierre se transforme" et son instrument de planification le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville (document évolutif).

REALISATION	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2024	Calendrier de remise de l'avant-projet 2020
Coûts Coûts estimés : CHF 210 000.- HT	
Financement Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	